



Compte rendu de la réunion du Mercredi 02 novembre 2016

Présents : CUYALA F. HOURDEBAIGT J. CARRASQUET C. MAISONNAVE JP. PEYROU D. CAILLEY J-P. VUILLECARD St. PH. LADAURADE.

Absent :

Absent excusé : MIRANDE D.

Invités :

Ordre du Jour :

- a) Approbation Compte Rendu d'octobre
- b) Journée AJC
- c) Sécurité. Respect du règlement
- d) Entrevue fédération
- e) Utilisation de la salle des chasseurs
- f) Lâcher de faisans
- g) Plan de chasse chevreuil
- h) Présidence de l'association

a) Approbation Compte Rendu d'octobre

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

b) Journée AJC

Le président de l'AJC nous a contactés pour savoir si nous nous engageons à les accueillir à l'occasion d'une battue chevreuils. Il nous propose le samedi 19/11. Le CA donne son accord.

Le repas sera offert avec au menu : Pâté, ventrèches, chipos, chips, fromage, tartelettes, pain, vin, café. Il est nécessaire de commander la pâtisserie et le pain jeudi au plus tard.

c) Sécurité. Respect du règlement

De gros problèmes sont à déplorer dans le secteur du Trépé. Le propriétaire de la maison dite MATRAMAN en cours de rénovation se plaint de tirs à proximité de son habitation et qui subit régulièrement la retombée de plombs sur la caravane qu'il occupe.

Un premier courrier avec AR nous est parvenu. Lecture est faite.

Le président a demandé aux gardes de société de procéder à une intervention dans le secteur.

Le 09/10 Th Genin s'est déplacé sans trouver de chasseurs sur le secteur. Il a cependant rencontré le propriétaire visiblement excédé.

Le lendemain c'est J.C Mangin qui s'est déplacé et a échangé avec ce même propriétaire.

Le 21/10 une violente altercation a eu lieu avec un de nos adhérents présent sur les lieux. Le propriétaire a laissé un message sur le répondeur du portable du président pour l'informer de son intention de déposer une plainte à la gendarmerie voire auprès du procureur de la république et que le président serait cité dans cette plainte.

Le président a appelé le propriétaire. Au cours de l'entretien téléphonique qui a duré une bonne demi-heure, le propriétaire a donné tous les détails de l'altercation. A l'issue de l'entretien, le propriétaire a déclaré vouloir renoncer à porter plainte parce qu'il a été sensible à l'appel et à l'échange qu'il a eu avec le président. Ce dernier s'est engagé à ce que la situation soit examinée par le conseil d'administration.

Le 23/10 nouvel accrochage avec 2 de nos adhérents (père et fils). Joint par téléphone, le père a évoqué l'attitude agressive du propriétaire. En quittant les lieux, la situation n'a pas dégénéré.

Le président fait part de sa lassitude face à ces événements et demande au CA de se prononcer sur les suites à donner. Une délégation du CA rencontrera le propriétaire pour réfléchir ensemble à la mise en

place d'une signalétique interdisant les tirs dans le secteur. Les chasseurs concernés par les problèmes seront entendus par le CA.

d) Entrevue fédération

La fédération a fait parvenir le mail suivant au président :

Bonjour,

A réception de votre courrier, j'ai demandé l'avis écrit de notre avocat, Maître Malterre, Arnaud Gimbert m'ayant fait part de votre questionnement.

Philippe Etcheveste vous proposera une date rapidement.

Sincères salutations.

Mme AUGÉ

Finalement nous rencontrerons la fédé le mercredi 16/11 à 18h au siège à Pau.

e) Utilisation de la salle chasseurs

Mardi 25/10 la salle des chasseurs a été ouverte pour permettre au technicien Sodico de procéder à l'entretien de la machine à pression. Il est à signaler que les derniers utilisateurs ont laissé les lieux dans un tel état que cela a nécessité un bon coup de balai et de serpillère (dépôt de terre sous les semelles, traces de liquide renversé, miettes sous la table...)

Une affiche sera apposée rappelant que les lieux doivent être nettoyés après utilisation.

La mairie a fait parvenir le mail suivant au président :

Je reviens vers vous suite à une nouvelle demande de l'association monein belote de Monein

Celle-ci utilise habituellement la salle d'accueil et de rencontre pour son activité le lundi après-midi.

Le lundi 14 novembre la salle est occupée par une autre manifestation et donc la présidente Mme Daboval souhaite utiliser comment elle l'a déjà fait la salle des chasseurs pour l'après-midi de 13h30 à 17h30. (avec M. Larrieu)

J'ai également une demande de l'association « génération mouvement » – Président Robert BARREILLE – pour utiliser cette salle durant trois après-midis suite également à l'indisponibilité de la salle d'accueil où ils vont habituellement.

Ils souhaiteraient occuper cette salle les mercredi après-midi de 13h45 à 17h30 les 16 novembre, 14 et 21 décembre.

L'activité de cette association : belote, jeux de sociétés, pétanque en extérieur et un goûter.

La réponse qui a été faite :

En réponse, face à cette cascade de demandes, je réunis le Conseil d'Administration le mercredi 02/11 pour recueillir son avis. Je vous tiendrai au courant.

Soumis au vote les membres du CA présents se prononcent pour :

1. Prêt de la salle au club de belote : 5 pour, 2 contre, 1 abstention
2. Prêt de la salle au club « génération mouvement » : contre à l'unanimité.

Le résultat sera communiqué à la mairie.

f) Lâcher de faisans

Vendredi 04/11 à partir de 13h30.

g) Plan de chasse chevreuils

Proposition : début de la campagne jeudi 10 à raison de 2 battues /semaine jeudi et samedi. Le CA approuve. Cependant, le président va contacter A. Hours pour avoir son accord en fonction de sa disponibilité.

h) Présidence de l'association

La situation évoquée lors de la réunion d'octobre ne semble pas avoir fait l'objet d'une information dans le milieu chasseurs par les membres du CA. Il est rappelé que si le sujet n'est pas abordé, les possibles solutions ne seront pas trouvées. Pourtant, le président réaffirme qu'il cessera son engagement si le problème des 2 équipes de chasse au sanglier n'est pas résolu. Des propositions sont toujours attendues.